

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°066/2026

OBJET : EDUCATION : Demande de subvention CAF – Visite du Camp des Milles par les élèves de CM2 de l'école Pierre Cauvin

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI — Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO – David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO – Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY- Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets 2026 de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes « Valeurs de la République, prévention de la radicalisation et du repli communautaire » ;

Considérant la volonté de la commune de Drap de promouvoir les valeurs de la République, le vivre-ensemble et la citoyenneté auprès des jeunes ;

Considérant le projet pédagogique porté par l'école élémentaire Pierre Cauvin consistant en une visite du Camp des Milles pour les élèves de CM2 ;

Considérant que cette action participe au devoir de mémoire, à la lutte contre les discriminations et à la prévention des replis identitaires ;

Considérant l'intérêt de solliciter le soutien financier de la CAF des Alpes-Maritimes afin de contribuer au financement du transport des élèves.

AR Prefecture

006-210600540-20260626-066_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Valeurs de la République, prévention de la radicalisation et du repli communautaire » selon le plan de financement suivant :
 - ➔ CAF : 1465€
 - ➔ Commune : 365€
- D'autoriser *Monsieur* le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et au dépôt du dossier de demande de subvention.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 20 Votants : 29 Absents : 0

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI

La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Angèle Castellano', is written on the document.

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

29 JUIN 2026

et publication en mairie le :

29 JUIN 2026